

Je l'ai déjà dit, la question a été examinée lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres du bien-être il y a deux mois environ; sauf erreur, elle sera de nouveau mise à l'étude sinon lors d'une prochaine conférence des premiers ministres, du moins lors de la conférence des ministres du bien-être, qui sera convoquée plus tard cet automne. Le député de Perth sait sans doute aussi bien que moi, pour l'avoir lu dans les journaux, que la question figurait à l'ordre du jour quand les premiers ministres se sont rencontrés à Banff, il y a un mois ou deux.

A la conférence des ministres du Bien-être que j'ai convoquée et à laquelle j'ai assisté il y a environ un mois, on a exprimé les opinions les plus diverses. Je ne saurais dire quelle position prendra la Saskatchewan ou toute autre province à la prochaine réunion, mais je m'engage à faire part à la Chambre de toute conclusion à tirer de ces discussions.

Le député de Perth s'est également enquis des arrangements concernant le partage des frais avec les provinces de même que des lettres sur la non-participation, que le premier ministre a déposées hier. Nul doute que le député a maintenant eu l'occasion de lire ces lettres dans le *hansard* d'hier et d'entendre les réponses que le premier ministre a données aujourd'hui, au cours de la période des questions, alors qu'il a annoncé que la mesure viendrait très prochainement. Le député pourra, à ce moment-là, multiplier ces questions.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le député de Carleton participer au débat; à la Chambre, le représentant s'est toujours intéressé au ministère pour lequel il a travaillé si longtemps. J'ai pris bonne note de ses observations sur les subventions relatives à la santé et au bien-être, et de sa répugnance à tout changement qu'entraînerait une renonciation aux programmes conjoints.

Hier soir, un représentant a proposé que les allocations familiales et les allocations aux jeunes soient réunies dans un même chèque. Je croyais avoir tiré ce point au clair lorsque la mesure portant sur les allocations aux jeunes a été adoptée en juillet. Je tiens à signaler, d'abord, qu'il existe une grande différence entre les deux genres d'allocations; telle manière de procéder susciterait de sérieuses difficultés d'ordre administratif car, tout le monde le sait, les allocations familiales sont versées mensuellement. Il n'en ira pas de même des allocations aux jeunes, surtout au cours des mois d'été, car les allocations pour juillet et août seront versées en septembre lorsqu'il sera établi que les intéressés ont repris leurs études. Réunir les deux allocations en un seul chèque exigerait donc de

nombreux rajustements et l'on ne compte pas donner suite à cette formule. Si quelqu'un craignait que cette mesure n'entraîne une augmentation du nombre des employés de mon ministère, je puis dire que c'est le service des allocations familiales qui est chargé de ces allocations et de leur versement. Pour s'occuper de ces allocations, nous avons adjoint à notre personnel moins d'employés que nous aurions dû le faire si nous avions versé les allocations en un seul chèque. Cela tient à ce qu'il est nécessaire de faire des ajustements en septembre de chaque année.

M. Slogan: Que se passe-t-il quand un paiement commence, mettons, au milieu du mois? Les intéressés reçoivent-ils \$10 pour ce mois-là ou fait-on un versement au pro rata?

L'hon. Mlle LaMarsh: Ils touchent le plein montant.

M. Slogan: Les chèques sont-ils adressés aux parents?

L'hon. Mlle LaMarsh: Aux parents. J'oublie à quelle date. Je ne suis pas certaine si le député de Springfield était ici quand cette affaire a été débattue en comité. Il y eut une discussion animée et l'on a répondu à bien des questions. J'engage le député à consulter le *hansard* de ce jour-là. On a répondu à de nombreuses questions portant sur les règlements et je crois que ces réponses se révéleront plus utiles que d'habitude pour renseigner les correspondants et les électeurs.

Au cours du présent débat, on a entendu sans cesse la même rengaine, soit que le gouvernement devrait dépenser plus d'argent. Certains députés ont recommandé que des sommes plus élevées soient consacrées aux allocations familiales, à la sécurité de la vieillesse, aux recherches de toutes sortes, y compris les recherches médicales, aux installations de valeur physique et ainsi de suite. A mesure que nous passons d'un poste à un autre, on demandait une majoration du crédit en cause. J'acquiescerais volontiers à ces demandes, mais hier soir, tandis que j'étais ici, j'ai cherché à calculer quelle somme serait nécessaire pour donner suite aux requêtes formulées jusque-là et je dois avouer que je n'ai pu en arriver à une somme que je pourrais proposer au ministre des Finances, particulièrement à l'égard d'une année. Je signalerai que les crédits de mon ministère ont déjà été accrus sensiblement.

M. Willoughby: J'estime, et je crois l'avoir suffisamment expliqué hier, qu'en dépendant de l'argent à cette fin, nous réaliserions des économies. Les dépenses accrues effectuées à l'égard de la recherche inciteraient un plus